

La liturgie et le chant dans les célébrations

De plus en plus, on peut voir, et sans doute on le verra davantage, que la question du choix de chants et de musique, lors de célébrations eucharistiques, est devenue un enjeu de dispute ou, du moins, une réalité qui provoquera des désaccords. On peut déjà voir cette problématique depuis assez longtemps lors de funérailles et de célébrations du mariage, par exemple. Les responsables du chant et les pasteurs de certaines paroisses ne permettent plus du tout l'utilisation de ce que l'on appelle des chants profanes dans aucune sorte de célébration. De leur point de vue, si on accepte l'utilisation de chansons non liturgiques, on ouvre la porte à toutes sortes d'autres éléments. Chose certaine, l'utilisation de chansons dites profanes a donné lieu à des situations où l'on n'avait pas l'impression d'être dans un lieu de culte chrétien et encore moins dans une célébration chrétienne. Beaucoup de pasteurs ont donc choisi la ligne dure, si je puis dire.

Toutefois, il me semble que certaines chansons dites profanes sont directement inspirées de la foi chrétienne. Je me dis, par conséquent, qu'il faut apprendre à gérer cela à la pièce. D'après mon expérience, informer les gens, créer des relations et cheminer ensemble dans la préparation d'une célébration permet souvent de ne pas se retrouver dans une situation où l'on a l'impression d'être un gendarme liturgique, si j'ose dire. Avant tout, il faut faire preuve d'écoute et essayer de comprendre ce qui amène les gens à expliquer leur choix. On peut, dans un autre temps, leur transmettre le sens des moments liturgiques et leur faire prendre conscience que certaines pièces ne respectent pas ces moments en question. Peut-être même, leur proposer d'autres pièces. Car, disons-le, la plupart des personnes ne font pas ces liens et ne comprennent pas le sens de tel geste ou rituel. Une bonne information leur permettra de faire des choix plus appropriés.

Cela étant dit, il n'y a pas que l'utilisation de chansons profanes lors de célébrations qui posent problème. Il y a aussi l'influence de certains chants religieux*. Quelques chants à *caractère religieux* proviennent des milieux pentecôtistes américains, par exemple. Étrangement, avant que le Québec soit influencé par ce style de musique religieuse, il a fallu qu'il se rende en France avant d'atterrir ici. Il faudrait aussi parler des styles musicaux en lien avec la liturgie. Mais ce n'est pas l'objectif de cet article.

La difficulté que posent ces chants religieux de style pop si on veut, et pour ne nommer que ceux-là, c'est qu'ils ne sont pas toujours construits de sorte à favoriser le sens des célébrations et la participation de l'assemblée, par exemple. Pour être juste, il faut aussi dire que ce que l'on appelle le chant sacré ne l'a pas toujours été non plus. Quoiqu'il faille aussi ici nuancer, les croyants d'une époque s'étaient habitués à chanter en latin ou en grec même s'ils ne comprenaient pas toujours ce qu'ils chantaient, puisque le chant sacré a longtemps et surtout été écrit en langue latine.

* Ici, j'utilise *chants religieux* en opposition à ce que l'on appelle le chant sacré, i.e. chants latins et en grecque. Chants à différencier, à mon avis, de ce que l'on appelle le *chant liturgique*.

Il y avait aussi des livres de chants dans lesquels on avait la traduction française au côté de la version latine. **

Plus tard avec Vatican II, les chants ont été composés en langue vernaculaire. On pouvait dorénavant chanter dans sa propre langue. Par ailleurs, on a gardé pendant un certain temps les mêmes styles musicaux. Il y a bien eu des tentatives pour moderniser un peu le style de musique. On pense ici aux chants plus rythmés que l'on commençait à vouloir utiliser après le Concile. On a même eu des célébrations eucharistiques que l'on nommait les « messes rythmées » ou appelées péjorativement les « messes à gogo ».*** Quoi qu'il en soit, comprendre ce que l'on chantait était un grand pas dans l'Église d'ici. Il me semble que cela favorise la participation de l'assemblée. Au fond, on peut sans aucun doute affirmer que c'était le désir des pères conciliaires**** :

« 14. La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui, en vertu de son baptême, est un droit et un devoir pour le peuple chrétien, « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté » (1 P 2, 9 ; cf. 2, 4-5). »
CONSTITUTION SUR LA SAINTE LITURGIE, **SACROSANCTUM CONCILIUM**,
no. : 14

Enfin, il ne s'agit pas de faire le procès des différents styles musicaux. Chacun a sa place selon les sortes de rassemblements (liturgique, anniversaire, spirituel, etc.) et les différents lieux (églises, lieux de culte, salle paroissiale, etc.).

Ce qui importe, c'est que le sens de ce que nous célébrons soit respecté. Il est aussi important de dire que la liturgie possède ses propres règles qu'il faut respecter pour faire en sorte de vivre pleinement ce que nous célébrons.

** Voir l'article sur le WEB <https://www.cairn.info/revue-recherches-de-science-religieuse-2013-1-page-53.htm#>

*** Voir un article très intéressant sur cette période <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/114660/messes-gogo-rythmees-eglise-concile-vatican>

**** Article sur l'histoire de la musique Catholique Romaine au Québec <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/musique-religieuse-catholique-romaine-au-quebec>

Michel Boutot
Responsable des communications
Et de la liturgie
Diocèse de Saint-Jean-Longueuil